



COMPTE RENDU CTL du 23 Novembre 2021

Séance ouverte à 9h00

Étaient présents pour l'administration :

Mme GABELLE (présidente)

Mme LECHEVALIER

M. LERAY

M. CHEYRON

Mme FROMENT et Mme JOUBERT – (rédactrices).

Pour les organisations syndicales :

CGT – FO – CFDT/CFTC

L'ordre du jour était le suivant :

I – Fermeture de caisses en numéraire dans le cadre du plan de suppression des espèces à la DGFIP (pour avis)

II – Modification du régime horaire des agents du SGC de Saint-Léonard de Noblat à compter du 1^{er} janvier 2022. (pour avis)

III – Questions diverses :

Suite au vote défavorable unanime des organisations syndicales au comité technique du 15 octobre 2021 sur les points 1 et 2, nous avons été reconvoqués pour nous prononcer à nouveau sur ces deux points. Pour la CGT Finances Publiques notre position n'a pas changé en quelques jours puisque la Direction n'a pas fait évoluer sa position. Pas une virgule. De ce fait, notre position n'a pas elle non plus changé.

Nous avons lu une déclaration liminaire, vous la trouverez en pièce jointe.

En réponse à notre déclaration liminaire la Directrice précise que « *les revendications sont nationales, je ne peux pas vous répondre* ».

Toutefois, notre organisation syndicale a rappelé la Directrice Départementale, qu'il est de son devoir de faire remonter au Directeur Général les difficultés que rencontrent nos collègues au quotidien et notamment en matière d'emplois et de personnels. Les pénuries que nous constatons dans tous les services sont liées à des politiques nationales validées et encouragées par nos Directeurs Locaux.

Une fois de plus, nous avons pu constater lors de ce comité technique, la surdité de la Direction face à l'avis unanime des représentants du personnel, démocratiquement élus par nos collègues.

I – Fermeture de caisses en numéraire dans le cadre du plan de suppression des espèces à la DGFIP (pour avis)

Comme indiqué dans notre précédent compte rendu, l'objectif est clair : **privatiser la gestion du numéraire et offrir une nouvelle clientèle aux buralistes**. La DGFIP a décidé d'envoyer nos usagers les plus précaires qui veulent régler factures de produits locaux, amendes et autres avis d'impôts dans des lieux où on vend des jeux à gratter, de l'alcool et des cigarettes.

Conformément aux positions que nous avons défendu à plusieurs CT précédents, ainsi qu'en première convocation de ce comité technique, nous refusons cette privatisation de nos missions (voir une véritable déprofessionnalisation de celle-ci) nous refusons d'aggraver les difficultés de nos contribuables, de nos collègues régisseurs et des collectivités dont nous avons la charge ! Encore un pan du service public de la DGFIP qui tombe, nos Directeurs et Directrices se frottent les mains.

Vote :

Contre : unanimité des organisations syndicales

II – Modification du régime horaire des agents du SGC de Saint-Léonard de Noblat à compter du 1er janvier 2022. (pour avis)

Sur ce point également la Direction n'a rien modifié à son projet et n'a pas non plus décidé de consulter les agents sur cette question en raison du caractère obligatoire de ce changement suite au passage en Service de Gestion Comptable. Nous devons nous prononcer sur le passage de 4,5 à 5 jours de travail hebdomadaire (pour un temps de travail complet) l'absence de concertation demeure.

De ce fait, notre position n'a pas changé non plus et a été orientée vers un vote défavorable sur cette question. Encore une fois, nous pouvons voir ici les effets néfastes du NRP qui a modifié en profondeur les conditions de travail des agents et impose sans aucune concertation, les choix en matière d'organisation.

Vote :

Contre : unanimité des organisations syndicales

III – Questions diverses :

Dans le cadre de l'application du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), des agents se posent des questions sur leur éventuel transfert ou déménagement, ainsi que des questions logistiques comme les places de parking ou la manutention (préparation de cartons). Sur ce sujet la direction nous répond que les agents ont été concertés et ont déjà les réponses (ces derniers apprécieront certainement). La direction nous indique également, suite à l'interrogation de collègues, que les services seront fermés en cas de déménagement.

Certains agents de la Trésorerie d'Aix sur Vienne se demandaient si un intérim serait assuré à compter du 1^{er} janvier 2022 suite au départ de la responsable, à cette même date.

Plusieurs pistes sont envisagées une solution devrait être trouvée.

La problématique d'emploi revient dans toutes les questions aucun service n'est épargné dans notre département et même au-delà. Les agents demandent à ce que les arrêts maladies soient remplacés par l'équipe de renfort (*malheureusement notre organisation a conscience depuis longtemps que la rustine que constitue l'équipe de renfort départementale n'est certainement pas à la hauteur des besoins malgré tout le professionnalisme de nos collègues*).

Un rappel a été fait concernant les e.formations. Beaucoup de collègues sont attachés aux formations en présentiel et non pas le temps pour les e.formation. De plus, les e.formations peuvent être faites en télétravail, toutefois une absence pour formation professionnelle doit être déposée dans l'application prévue à cet effet.

Des remontés de collègues font apparaître que parfois les vidéosurveillances destinées à protéger nos collègues caissiers et caissières d'usagers malveillants, sont utilisées par certains responsables de service d'une toute autre manière. Cette pratique est courante... mais illégale.

Nous invitons nos collègues à la plus grande vigilance et bienveillance sur ce sujet, n'hésitez pas à nous faire remonter vos éventuelles observations.

Enfin, plusieurs sujets ont tourné autour de questions logistiques et qui concernent le CHS-CT (Matériels de bureau, parkings à vélo ou encore plexiglas...). Ces différentes questions seront abordées essentiellement lors du prochain CHS-CT. N'hésitez pas là encore à nous faire remonter vos problématiques.

Séance levée à 10H30

Les élus CGT FP 87 :

Arnaud-Guilhem Fabry – Valérie Landuré



BULLETIN D'ADHESION

SANS LA CGT



AVEC LA CGT

NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : ☐ OUI ☐ NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>